Les Infos de Base

Mercredi 20 mars 2013 volume 16, numéro 12 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (sans frais) 450/443-3642 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.gc.ca/



État de la publication

L'Infobase Lois du Québec et la Statutes of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 12 du 20 mars 2013. Les modifications apportées par L.Q. 2012, c. 32, 36 et entrées en vigueur au 26 mars 2013 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 26 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette G.O.Q. ou dans une G.O.Q. antérieure.

L'Infobase Règlements du Québec et la Regulations of Québec Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 12 du 20 mars 2013, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 11 du 16 mars 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 avril 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'Infobase Gazettes officielles du Québec contient le texte intégral de la G.O.Q., Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 9 du 27 février 2013, et de la G.O.Q., Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 8 du 23 février 2013.

L'Infobase Lois annuelles du Québec et la Annual Statutes of Québec Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'Infobase Lois du Canada, et la Statutes of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 25 février 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 6 du 13 mars 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 26 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Règlements du Canada et la Regulations of Canada Infobase

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 6 du 13 mars 2013.

Note: Toutes les modifications entrées en vigueur au 26 mars 2013 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'Infobase Lois annuelles du Canada et la Annual Statutes of Canada Infobase contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec* — *Accès aux* règles est à jour au 22 février 2013.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 22 février 2013 et contient maintenant 9 096 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions*— *Accès aux règles et formulaires* est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Code de procédure des assemblées* (*pour présidents et secrétaires*) est à jour au 24 septembre 2012.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 24 septembre 2012.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note: Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, RLRQ, c. **A-2.1**, r. 3, aa. 3, 5.2, 6, 7, 8, 9, 10, 10.1, ann. I, II.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 381.

Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, RLRQ, c. A-13.1.1, r. 1, aa. 84, 101, 110, 111, 114.1, 121, 124, 138.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, D. 159-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 921, aa. 3-10.

Règlement sur les appareils sous pression, RLRQ, c. **A-20.01**, r. 1, aa. 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 79.

Indexation des droits, Avis, (2013) 145 *G.O.* 1, 385.

Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie, RLRQ, c. **A-29**, r. 7, aa. 8.1, 8.3.

Règlement modifiant le Règlement sur les formules et les relevés d'honoraires relatifs à la Loi sur l'assurance maladie, D. 168-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 924, aa. 1, 2. rofession de chiropraticien en

Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés, RLRQ, c. C-1, r. 1, aa. 1, 2, 3, 4.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 299.

Règlement sur le transport ferroviaire, RLRQ, c. C-14.1, r. 1, aa. 10, 11.

Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 379.

Code de déontologie des chiropraticiens, RLRQ, c. C-16, r. 5, remplacé.

Code de déontologie des chiropraticiens, D. 163-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 1019, a. 91.

Règlement sur la publicité des chiropraticiens, RLRQ, c. C-16, r. 12, remplacé.

Code de déontologie des chiropraticiens, D. 163-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 1019, a. 91.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, r. 109, remplacé.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, Décision du 05-10-12, (2012) 144 G.O. 2, 4935, a. 5.

Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c. C-26, r. 159, aa. 12, 13.

Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, Décision du 13-12-12, (2013) 145 G.O. 2, 61, aa. 1, 2.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des ergothérapeutes, RLRQ, c. C-26, Décision du 05-10-12, (2012) 144 G.O. 2, 4935, nouveau.

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, RLRQ, c. C-26, Décision du 28-01-13, (2013) 145 G.O. 2, 453, nouveau.

Règlement sur l'exercice de la profession de chiropraticien en société, RLRQ, c. C-26, D. 162-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 1015, nouveau.

Code de déontologie des chiropraticiens, RLRQ, c. C-26, D. 163-2013 du 07-03-13, (2013) 145 *G.O.* 2, 1019, nouveau.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 2, titre, aa. 1, 4.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 36, par. 3°.

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des comptables en management accrédités du Québec, RLRQ, c. C-48.1, r. 3, abrogé. Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 36, par. 1°.

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des comptables généraux accrédités, RLRQ, c. C-48.1, r. 4, abrogé.

Loi sur les comptables professionnels agréés, L.Q. 2012, c. 11, a. 36, par. 2°.

Règlement sur les activités de chasse, RLRQ, c. C-61.1, r. 1, aa. 21.1, 23.1.

Droit ou coût, redevance, loyer annuel ou montant minimal de loyer annuel et contribution pour le financement de la Fondation de la faune du Québec, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 63.

Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures, RLRQ, c. C-61.1, r. 3, aa. 13, 16.

Droit ou coût, redevance, loyer annuel ou montant minimal de loyer annuel et contribution pour le financement de la Fondation de la faune du Québec, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 63.

Règlement sur les droits à verser en vertu de l'article 106.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, RLRQ, c. C-61.1, r. 17, a. 2.

Droits à verser par les organismes gestionnaires de ZEC à la personne morale reconnue par le ministre comme étant leur représentant, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 329.

Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, RLRQ, c. C-61.1, r. 32, aa. 1, 4, 4.1, 4.2, 4.3, 6, 6.1, 7, 7.1, 11, ann. I-VI.

Droit ou coût, redevance, loyer annuel ou montant minimal de loyer annuel et contribution pour le financement de la Fondation de la faune du Québec, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 63.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine, RLRQ, c. C-61.1, r. 77, a. 15.

Droits exigibles pour la pratique d'activités et la circulation sur le territoire des zones d'exploitation contrôlée, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1227.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche, RLRQ, c. C-61.1, r. 78, aa. 19, 20, ann. II, III.

Droits exigibles pour la pratique d'activités et la circulation sur le territoire des zones d'exploitation contrôlée, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1227.

Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon, RLRQ, c. C-61.1, r. 79, a. 15.

Droits exigibles pour la pratique d'activités et la circulation sur le territoire des zones d'exploitation contrôlée, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1227.

Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, RLRQ, c. C-67.2, r. 1, aa. 18, 19.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 301.

Règlement d'application de la Loi sur le curateur public, RLRQ, c. C-81, r. 1, aa. 3, 4, 5.

Honoraires du Curateur public, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 383.

Règlement d'application de la Loi sur les explosifs, RLRQ, c. **E-22**, r. 1, aa. 13.1-13.3.

Droits exigibles pour la délivrance et le renouvellement de permis d'explosifs, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 330.

Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois, RLRQ, c. **F-4.1**, r. 8, a. 4.

Droits payables pour la délivrance ou le renouvellement du permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 107.

Règlement sur l'assuranceresponsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, RLRQ, c. I-9, r. 2, remplacé.

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, RLRQ, c. C-26, Décision du 28-01-13, (2013) 145 G.O. 2, 453, a. 8.

Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec, RLRQ, c. L-0.1, r. 1, a. 2.

Avis, (2013) 145 G.O. 1, 393.

Règlement sur les bingos, RLRQ, c. **L-6**, r. 4, aa. 10, 10.1, 11, 12, 13, 14, 16, 17.

Avis d'indexation des frais et droits payables, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 301.

Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence, RLRQ, c. M-9, r. 2.1, aa. 2, 3. Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence, D. 164-2013 du 07-03-13, (2013) 145 G.O. 2, 1026, aa. 1, 2.

Règlement sur les droits et les frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool, RLRQ, c. **P-9.1**, r. 3, aa. 1, 2-7.1.

Avis d'indexation des frais et droits payables, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 302.

Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques, RLRQ, c. P-9.1, r. 6, a. 18.

Avis d'indexation des prix minimums de la bière, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 301.

P-29, r. 1, aa. 1.3.6.1-1.3.6.7, 1.3.6.7.3-1.3.6.7.8, 1.3.6.10, 1.3.6.12.

Avis d'indexation des droits et frais exigibles, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 331.

Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, RLRQ, c. P-30.3, r. 1, a. 3.

Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 379.

Règlement sur l'enregistrement des propriétaires d'abeilles, RLRQ, c. P-42, r. 5, a. 3.

Avis d'indexation du coût d'enregistrement, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 331.

Règlement sur l'insémination artificielle des bovins, RLRQ, c. P-42, r. 9, a. 2.

Avis d'indexation du coût du permis, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 333.

Règlement sur les prémélanges médicamenteux et les aliments médicamenteux destinés aux animaux, RLRQ, c. P-42, r. 10, a. 2.

Avis d'indexation des coûts des permis, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 332.

Règlement sur la vente aux enchères d'animaux vivants, RLRQ, c. P-42, r. 11, a. 14.

Avis d'indexation des droits exigibles pour le permis, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 330.

Règlement sur les critères de fixation de loyer, RLRQ, c. **R-8.1**, r. 2, a. 3.1.

Pourcentages applicables aux critères de fixation en 2013, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 236.

Règlement sur le domaine hydrique de l'État, RLRQ, c. **R-13**, r. 1, aa. 7, 12, 17, 23, 24, 28, 35, ann. I.

Avis d'indexation, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 9.

Règlement sur les permis relatifs aux sports de combat, RLRQ, c. S-3.1, r. 7, aa. 27, 33, 35.

Avis d'indexation des droits et honoraires payables, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 303.

Règlement sur les services de transport par taxi, RLRQ, c. **S-6.01**, r. 3, aa. 1, 1.1, 7, 9, 13, 18, 19, 20, 21.

Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 379.

Règlement sur les droits et frais exigibles en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, RLRQ, c. S-13, r. 5, aa. 1, 2, 3.

Avis d'indexation des frais et droits payables, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 302.

Règlement concernant certains droits perçus par la Commission des transports du Québec et autorisant celle-ci à délivrer des permis spéciaux ou temporaires, RLRQ, c. **T-12**, r. 0.1, a. 1.

Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 379.

Règlement sur le courtage en services de camionnage en vrac, RLRQ, c. T-12, r. 4, aa. 5, 18, 20.

Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 379.

Règlement sur les frais d'arbitrage de la Commission des transports du Québec, RLRQ, c. T-12, r. 8.1, a. 1.

Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 379.

Règlement sur le transport maritime de passagers, RLRQ, c. T-12, r. 15, a. 6.

Avis d'indexation de certains frais et droits payables à la CTQ, Avis, (2013) 145 G.O. 1, 379.

Règlement 32-102 sur les dispenses d'inscription des gestionnaires de fonds d'investissement non-résidents, RLRQ, c. **V-1.1**, r. 10.1.

Entrée en vigueur de l'article 5.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les licences d'exportation et <u>d'importation</u>, L.R.C. 1985, ch. E-19.

Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée, DORS/89-202, a. 1, annexe.

Décret modifiant la Liste des marchandises et technologies d'exportation contrôlée, DORS/2013-12 du 31-01-13, (2013) 147 Gaz. Can. II, 335, aa. 1-4.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. 1999, ch. **33**.

Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2005), DORS/2005-41, abrogé.

Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012), DORS/2012-285 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 19, a. 17.

Règlement sur certaines substances toxiques interdites (2012), DORS/2012-285 du 14-12-12, (2013) 147 Gaz. Can. II, 19, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Nouvelles références aux lois et règlements du Québec

Lors de la mise à jour d'octobre 2012, tous les sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» précédant les mentions alphanumériques ont été éliminés du site de l'Éditeur officiel.

On donne l'explication suivante :

« Les textes contenus dans le Recueil des lois et participer au projet-pilote. des règlements du Québec ne sont pas à strictement parler des textes refondus, mais plutôt des textes mis à jour de façon continue. Dans ce contexte, l'utilisation des sigles «L.R.Q.» et «R.R.Q.» n'est plus justifiée. Le Service de refonte et de mise à jour a éliminé, le cas échéant, dans les lois et les règlements en vigueur, les sigles inscrits avant les mentions alphanumériques. »

Nous proposons l'uniformisation de l'utilisation des acronymes du nom du recueil RLRQ en français (Recueil des lois et des règlements du Québec) et CLRQ en anglais (Compilation of Québec Laws and Regulations) à la fois pour les lois et les règlements. Ainsi, les lois et règlements seront dorénavant présentés de la façon suivante dans Accès Légal:

Loi sur le Barreau, RLRQ, c. B-1.

Act respecting the Barreau du Québec, CQLR, c. B-1.

Code de déontologie des avocats, RLRQ, c. B-1, r. 3.

Code of ethics of advocates, CQLR, c. B-1, r. 3.

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimboinformatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse projetpilote@gaudet.qc.ca pour